

# Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

*Yom Kippour*



# Au Puits de La Paracha

## Yom Kippour

### La coutume des Kaparotes

Avant le saint jour de Yom Kippour, les Bné Israël ont la coutume de procéder aux Kaparotes. Le Méiri, dans son recueil sur la Téchouva ('Hibour Hatechouva 2, 8), explique que cette pratique a pour but de réveiller la crainte du jugement qui s'achève à Yom Kippour :

« A mon avis, écrit-il, l'intention est uniquement de réveiller le cœur de l'homme et de susciter en lui la crainte quand il se voit, lui et sa famille, passibles de tout ce que l'on fait subir au coq à cause des fautes qu'ils auraient commises. S'il revient vers Hachem de tout son cœur, D. transformera la malédiction en bénédiction et annulera les mauvais décrets qui pèsent sur lui au terme de son repentir. » (Il ajoute que, pour cette raison, l'on a pris l'habitude de multiplier les actes de charité et d'envoyer aux pauvres des plats cuisinés à partir des volailles utilisées pour les Kaparotes). En outre, il souligne avoir trouvé cette raison déjà mentionnée par les Guéonim (vers le huitième siècle de l'ère vulgaire, n.d.t) qui déclarent que l'essentiel de cette coutume est de susciter un examen de conscience et de réveiller le cœur à la crainte du Ciel.

Dans une responsa, le Mahari Weil (rapporté dans le Michna Broua, Chaar Hatsione 605 ,2) écrit la chose suivante : « On saisit le coq destiné aux Kaparotes et on a coutume de lui faire subir les quatre peines capitales du Beth Din : la lapidation, en l'inclinant vers le bas au moment de la Ché'hita (à l'exemple du condamné à cette peine que l'on précipite d'une certaine hauteur, n.d.t), le glaive, par le biais de la Ché'hita. L'usage est également de brûler une partie des plumes pour évoquer la peine qui consiste à être brûlé. Enfin, avant la Ché'hita, on saisit le coq par le cou avec les doigts, afin de suggérer la peine de l'étranglement. On

pensera que c'est comme si l'on était soi-même passible de mort (...). Car si la mort d'un homme a été décrétée et que le décret est annulé, il est nécessaire de donner un expiatoire en compensation à l'ange de la mort. C'est ainsi que le Tsadik peut sauver son âme en se considérant lui-même comme passible de tout ce que l'on fait subir au coq et lorsqu'il fait don de celui-ci aux pauvres, il mérite l'expiation. En échange des quatre peines capitales administrées au coq, lui-même et toute sa famille se retrouvent ainsi sains et saufs et méritent d'avoir une bonne et longue vie dans la sérénité.

### **Celui qui mange et boit le 9 Tichri est considéré comme ayant jeûné deux jours : la Mitsva de manger la veille de Yom Kippour**

« Vous mortifierez vos personnes dès le neuf du mois au soir (...) » (Vaykra 23, 32)

La Guemara (Roch Hachana 9a) demande à propos de ce verset : « Est-ce le neuf que l'on jeûne ? Pourtant, on ne jeûne que le dix ? C'est pour t'enseigner que celui qui mange et boit le neuf, la Torah lui compte comme s'il avait jeûné le neuf et le dix. »

Rabbi Yéhochoua de Belze expliqua un jour la Mitsva de manger la veille de Yom Kippour de la manière suivante : par nature, chaque jeûne entraîne une diminution de la graisse et du sang formés à partir de ce qui a été consommé la veille. Pour cela, nous intercalons dans notre prière, à la fin d'un jeûne, la formule : שיהא מעט חלבי שנתמעט היום כחלב (« que ma graisse et mon sang qui ont été réduits aujourd'hui soient considérés comme la graisse offerte devant Toi sur l'autel et que je sois agréé (grâce à cela par Toi) »).

D'après cela, il ne convient pas de manger la veille de Yom Kippour un repas qui ne nous ait pas été ordonné, car comment

pourrait-on en apporter la graisse et le sang comme offrande de choix ?

C'est pour cela que la Torah ordonne de manger le neuf, afin de produire une graisse et un sang provenant d'un repas qui est une Mitsva. Ils seront ainsi considérés comme une graisse et un sang de Mitsva offerts sur l'autel.

Dès lors, on comprend aisément que le repas de la veille de Yom Kippour doive se dérouler dans la sainteté et la pureté, puisque ce que l'on y consomme est destiné à être apporté le lendemain en offrande produisant une odeur agréable pour Hachem. Le Beth Avraham donne de ce repas l'image suivante : au moment où il mange la veille de Yom Kippour, un homme doit s'imaginer que l'on cherche à éduquer un glouton à manger avec correction. A cette fin, on l'a installé devant un lion, ce qui l'oblige à peser et calculer chacun de ses gestes. C'est en suivant cet exemple qu'il devra manger la veille de Yom Kippour.

Les repas de ce jour ont un autre but particulier : ils permettent de mettre la personne dans un état d'esprit serein, ce qui lui permettra de se réconcilier plus facilement avec son prochain. L'auteur du Anaf Yossef sur la Guemara Yoma (81b dans le Eine Yaakov) écrit à ce sujet les mots suivants :

« Il me semble que le pardon des fautes dépend plus du neuf Tichri que du dix. Car le neuf, les Bné Israël doivent se réconcilier l'un avec l'autre, comme l'enseigne Rabbi Elazar Ben Azaria (Yoma 85b) : "Les fautes entre l'homme et son prochain, Yom Kippour ne les expient pas tant que l'on n'en aura pas obtenu le pardon." Ainsi, le Saint-Béni-Soit-Il a ordonné à l'homme de manger et de boire en ce jour afin que son cœur soit entier et joyeux, car auparavant, son cœur était partagé et il était tendu. Et c'est à ce propos qu'il est écrit : "*Oui, vous jeûnez pour fomenteur querelles et dissensions.*" (Isaïe 58, 4) Car pendant un jour de jeûne, la bile amère s'accumule, ce qui tend à provoquer des querelles. C'est pourquoi Hachem nous a ordonné de manger et de boire à satiété afin de réjouir

les cœurs et décriper les visages tendus et que tous les juifs se sentent ainsi liés les uns aux autres en se présentant pieds nus devant Hachem. »

Rabbi 'Haïm Chemoulévitch avait coutume d'éveiller l'assemblée des fidèles par les paroles qu'il prononçait avant l'office de Kol Nidré et qui contenaient une mise en garde au sujet des devoirs envers autrui s'inspirant du verset : « *Livrons-nous cependant à la main d'Hachem car Il est plein de miséricorde, plutôt que de tomber dans la main de l'homme.* » (Chemouel II 24, 14) : « Lorsqu'un homme tombe dans les mains d'Hachem, disait-il, qu'il trébuche en fautant envers Lui, la miséricorde Divine est immense. En revanche, qu'il ne "tombe pas dans la main de l'homme", car les fautes commises envers son prochain, même Yom Kippour ne les expie pas tant qu'il n'aura pas obtenu le pardon de celui qu'il a offensé. Il est donc préférable de tomber "dans les mains d'Hachem plutôt que de tomber dans la main de l'homme". »

Je connais un Avrekh (de valeur) qui après plusieurs années de mariage n'avait toujours pas d'enfant. Il n'avait pas ménagé pas ses prières et ses suppliques et s'était rendu sur plusieurs tombeaux de Tsadikim, avait essayé diverses recettes-miracles, mais tous ses efforts étaient demeurés vains.

Un jour, il s'assit avec son épouse pour réfléchir et tenter de comprendre ce qu'Hachem exigeait d'eux. La femme finit alors par se rappeler que, dans son adolescence, elle avait un jour laissé libre cours au flux de ses paroles et avait vexé une de ses enseignantes par des paroles blessantes. Qui sait ? Peut-être que cette faute l'accusait à présent, et provoquait leur malheur ?

Le couple se rendit chez cette enseignante et la femme se mit à épancher sa peine devant elle, et lui raconta comment, depuis plusieurs années, elle n'avait toujours pas mérité d'avoir un enfant. Puis, elle lui demanda si elle se souvenait de cet épisode et si elle pouvait lui pardonner explicitement

les paroles insensées qu'elle avait prononcées alors.

L'enseignante soupira et lui répondit tristement qu'elle se souvenait en effet très bien de cet événement. La plaie qu'il avait provoquée était encore ouverte, le temps ne l'avait toujours pas refermée et chaque fois qu'elle s'en souvenait, cela lui brisait à nouveau le cœur. Elle ne pouvait pas lui pardonner. L'Avrekh fit alors intervenir plusieurs personnes influentes pour tenter de faire pression sur cette femme, mais elle demeura sur sa position : elle ne pouvait pas dire sincèrement qu'elle pardonnait alors que dans son for intérieur, elle n'y parvenait pas réellement !

Un grand du monde de la Torah intervint alors. Il s'adressa à elle personnellement et tenta d'éveiller sa compassion. Finalement, l'enseignante se laissa convaincre et accorda son pardon sincère. Moins d'un an après, ce couple donna naissance à une première petite fille à la joie de tous.

Il est néanmoins indispensable, d'un autre côté, de rappeler les paroles du Rema (606, 1) à ce sujet : « Celui qui doit pardonner n'agira pas cruellement en refusant de pardonner. » Et même si cela lui est difficile, il passera sur l'offense et grâce à cela, on passera également sur ses fautes.

L'auteur du « Sidouro Chel Chabbat » écrit dans son ouvrage des paroles d'encouragement en citant le 'Hovote Halévavote (Chaar Hatechouva chap. 10) à l'intention de ceux qui pensent que le Tout-Puissant n'acceptera pas leur repentir car ils ont fauté envers leur prochain et ne peuvent lui demander pardon. Cette situation les amène à renoncer complètement à se repentir. Mais en réalité, il n'en est rien, car toute faute d'un homme envers son prochain en contient une envers Hachem puisque, par son acte, il a enfreint l'ordre divin (de ne pas porter préjudice à son prochain, n.d.t). Dans un tel cas, l'homme devra donc se repentir de ces deux infractions. Dès lors, il lui incombe de se repentir sincèrement et du mieux qu'il peut sur la partie de la faute commise envers

Hachem. Dès qu'il y sera parvenu et aura obtenu le pardon divin, Hachem saura qu'il fait tout son possible pour réparer sa faute et qu'il désirait le faire entièrement mais n'en a pas la possibilité (pour la raison évoquée plus haut). Dans ces conditions, le Saint-Béni-Soit-Il, dans Sa toute puissance, fera en sorte que la faute dans son ensemble disparaisse en suscitant le pardon dans le cœur de la personne offensée. Dès lors, la faute sera entièrement annulée, envers Hachem comme envers autrui. Seul Hachem est en mesure d'accomplir cette prouesse aussi extraordinaire qui consiste à donner à l'homme ce qu'il ne peut atteindre par ses propres forces, grâce à son repentir.

Le Levouch (604, 1) fait remarquer que la Mitsva de manger la veille de Yom Kippour est exprimée dans la Torah par le terme de mortification (« *Vous mortifierez vos personnes dès le neuf du mois au soir (...)* »), et il l'explique par le fait que « Lifoume Tsaara Agra », une Mitsva accomplie dans l'effort et la peine entraîne une récompense plus grande qu'une Mitsva accomplie sans difficulté. Le Saint-Béni-Soit-Il, qui désirait augmenter le mérite des Bné Israël, leur compta ainsi une Mitsva accomplie dans la peine.

Le Chla (Yoma Torah Or, 134) rapporte pour sa part au nom du Ramak (dans son livre Avodat Yom Hakippourim) une autre raison à l'accomplissement de cette Mitsva :

Puisque le jour même de Yom Kippour, nous ne sommes pas en mesure de nous réjouir étant préoccupés par nos fautes, et que les yeux de tout Israël sont tournés vers leur Père Céleste, la Torah a anticipé la Mitsva de manger le neuf (la veille de Yom Kippour, n.d.t), afin que l'homme se réjouisse et que son jeûne du dix (jour de Yom Kippour, n.d.t) soit agréé. Car la mortification du dix, si elle est accomplie dans l'anxiété, n'est pas acceptée. Il en ressort que la joie du neuf (la veille de Yom Kippour, n.d.t) fait partie du jeûne et du repentir du dix (le jour de Yom Kippour, n.d.t).

Le Chaaré Techouva suit la même idée quand il écrit les mots suivants (Chaar 4, 8-9)

: « C'est pour cette raison que nos Sages ont enseigné (Roch Hachana 3a) que "celui qui fixe son repas la veille de Yom Kippour est considéré comme ayant jeûné le neuf et le dix", car l'homme montre ainsi la joie de voir venir le moment de son expiation et celle-ci témoigne alors de l'ampleur de sa préoccupation et de la peine causées par ses péchés. La deuxième raison est que lors des autres jours de fête, nous fixons un repas en l'honneur de la joie de la Mitsva, car la joie éprouvée par l'accomplissement d'une Mitsva décuple la récompense de la Mitsva, comme il est dit : « *Ton peuple ici réuni, je l'ai vu avec joie T'offrir ses dons* » (Chroniques I 29, 17) et encore : « *Pour n'avoir pas servi Hachem ton D. avec joie et contentement de cœur au sein de l'abondance* » (Dévarim 28, 17). Et puisque le jeûne a lieu à Yom Kippour, il nous a été ordonné de fixer un repas de joie la veille de Yom Kippour. »

Le Beth Aharon (131b) lui aussi écrit : « Seulement dans la joie et la sérénité d'esprit, car grâce à la joie, l'esprit est purifié. Or, l'essentiel de la Téhouva s'accomplit à l'aide d'un esprit pur. »

La joie possède l'effet immense d'adoucir la rigueur des décrets. Certains en ont vu l'allusion dans le verset des Tehilim (47, 7) : זמרו אלהים זמרו (« entonnez un air pour D., entonnez un air »). Car grâce au chant et à la musique, il est possible de couper et de déraciner la Midat Hadine (la mesure de rigueur) suggérée par le nom Elokim (en hébreu, 'entonner un air', se dit לומר qui signifie également 'couper', n.d.t).

### **Veiller particulièrement à ne pas se mettre en colère la veille de Yom Kippour**

Le Sefat Emet explique que le repas de la veille de Yom Kippour vient célébrer la joie incomparable occasionnée par le don des deuxièmes tables de la loi qui eut lieu en ce jour. Ne pouvant manger à Yom Kippour, on anticipe donc ce repas la veille. « Il semble, écrit-il, que le mérite d'avoir reçu les deuxièmes tables provienne essentiellement du repentir des Bné Israël la veille de Yom Kippour. Car pour les premières tables, le

Satan les fit fauter la veille du jour où Moché Rabbénou devait descendre et les leur remettre, afin qu'ils ne puissent les mériter. Il est certain que le Satan tenta de toutes ses forces d'empêcher les Bné Israël de recevoir les deuxièmes tables en les poussant à la faute. Mais nos pères surmontèrent alors cette épreuve. L'essentiel du repentir consista à vaincre la tentation survenue la première fois, dans les mêmes circonstances qu'alors. Et puisqu'ils veillèrent à ne pas trébucher une nouvelle fois, ils méritèrent de recevoir les deuxièmes tables. C'est pourquoi on rapporte que le Satan se renforce la veille de Yom Kippour, à cause de la rancune qu'il porte aux Bné Israël de l'avoir vaincu jadis en ce jour. »

Le Satan tente tout particulièrement, lorsqu'arrive Yom Kippour, d'inciter les Bné Israël à la colère qui est assimilée à de l'idolâtrie, comme l'enseignent nos Sages (Chabbat 105b) : « Celui qui se met en colère est comme un idolâtre. » Il faudra donc veiller spécialement à fuir la colère en ce jour.

On mettra également une attention particulière à ne pas être de mauvaise humeur et à ne pas montrer un visage triste ou énervé.

Rav Israël Salanter rencontra, une année, la veille de Yom Kippour, un homme qui marchait dans la rue le visage abattu à cause de ses fautes. Il faisait ainsi régner autour de lui une ambiance morose et décourageante. Rav Israël lui fit remarquer alors : « En quoi les passants sont-ils coupables de tes fautes ? »

On s'armera au contraire de patience envers les autres, comme l'illustre l'histoire suivante. Une fois, un homme se rendit chez Rabbi Chlomo de Biyane, une veille de Yom Kippour à l'approche du soir. Il était connu pour être bavard (au sens modéré du terme, mais dans le langage courant, on appellerait cela un 'casse-pied'). Il se mit alors à parler sans s'arrêter tandis que Rabbi Chlomo demeurait assis à l'écouter. Lorsqu'il s'en alla enfin, la Rabbanite demanda à son mari : « N'a-t-il

pas trouvé d'autre moment pour dire toutes ses bêtises que la veille de Yom Kippour à la dernière minute ? » Le Rav lui répondit en citant les paroles du Ramban (Iguéret HaRamban) : "Tu te conduiras en parlant sereinement à tout homme", même à un casse-pied, et "en tout temps", même la veille de Yom Kippour, à l'approche du soir !

Rav Chakh raconta une fois ce qu'il entendit de Herchelé Kamnitser (un Ba'hour âgé et seul au monde) :

Une année, il se trouva chez le 'Hafets 'Haïm à Yom Kippour. Après que tous les Ba'hourim eurent quitté le Beth Hamidrach, il demeura seul là-bas, assis sur un banc. Néanmoins, après seulement quelques minutes, le 'Hafets 'Haïm en personne vint s'asseoir à ses côtés et entama avec lui une conversation amicale sur divers sujets. Puis, il se mit à lui raconter sa propre histoire : son enfance difficile en tant qu'orphelin, son mariage avec la fille de son père adoptif, alors qu'il lui avait été proposé des partis qui paraissaient plus intéressants et qu'il les

avait refusés par respect pour sa mère qui désirait beaucoup ce mariage. « De fait, poursuivit-il, il s'avéra avec les années que tout cela fut le fruit de la providence Divine. Car son ami qui s'était marié avec une fille de riche abandonna par la suite les bancs du Beth Hamidrach pour s'occuper de ses affaires et finalement, il perdit sa fortune et resta démuné de tout. » Alors que de son côté, sa femme l'aida à mettre en page le Michna Broura et d'autres ouvrages...

Le 'Hafets 'Haïm continua à parler avec Herchelé en l'encourageant par divers sujets apparemment anodins durant toute la nuit de Yom Kippour jusqu'à l'aube !

Cela doit constituer pour nous un enseignement : qui est plus grand que le 'Hafets 'Haïm, et quel temps est plus précieux et plus saint que le jour de Yom Kippour. Néanmoins, lorsqu'il aperçut ce Ba'hour à l'âme brisée, il comprit quels étaient les devoirs du cœur et il resta avec lui durant les heures les plus saintes de l'année afin d'encourager une âme juive !